

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° :

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 19 février 2010

**AMÉLIORATION DU MAILLAGE ROUTIER AU SUD DE LA RN 12
ET AUX ABORDS DE LA RD 938
APPROBATION DES PRINCIPES DE RÉALISATION D'UNE NOUVELLE LIAISON
ENTRE LA RD 938 ET LA RD 91 À BUC ET GUYANCOURT
AVEC LA DÉNIVELLATION DU CARREFOUR DE LA MINIÈRE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé par décret le 26 avril 1994 ;

Vu le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000 – 2006 intégrant le réaménagement de l'échangeur RD 91–RN 12,

Vu le projet du SDRIF adopté par délibération du 25 septembre 2008 du Conseil régional d'Ile-de-France ;

Vu le rapport et la délibération du Conseil général du 12 juillet 2006 relatifs à l'adoption du Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré (SDADEY) ;

Vu la délibération du 23 mars 2007 relative à l'adoption du Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY) ;

Vu le rapport et la délibération du 12 mars 2009 relative au Plan Départemental d'appui à la filière automobile ;

Vu la saisine de l'Etat par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) demandant d'optimiser l'échangeur de l'avenue des Garennes / RN 12,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines,

Sa commission Equipement entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE de la nécessité :

- d'améliorer la desserte des activités existantes (zone d'activité de Buc et deuxième accès au Technocentre Renault à Guyancourt),
- de desservir des nouvelles zones de développement prévues dans le cadre de la future Opération d'Intérêt Nationale (OIN) Massy-Palaiseau-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines au Sud de la RN 12 et à proximité de la RD 938 (secteur de la Minière à Guyancourt notamment),
- de réduire les nuisances générées par le fort trafic poids lourds qui traverse la commune de Buc.

ARRETE le principe d'une amélioration du maillage routier du secteur concerné composé des 3 opérations suivantes :

- création d'une liaison nouvelle entre la RD 938 et la RD 91 à Buc et à Guyancourt avec la dénivellation du carrefour de la Minière et permettant la réalisation d'un deuxième accès au Technocentre Renault,
- aménagement ponctuel dans ses emprises de la voie communale n°2 à Buc et aux Loges-en-Josas,
- aménagement d'un troisième accès « Sud » au Technocentre Renault par les voies communales à Châteaufort et Guyancourt.

SOUS-RESERVE de l'approbation formelle par les communes de Buc, Châteaufort, Guyancourt, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) des conclusions de la réflexion engagée.

- Approuve, le principe de création d'une liaison nouvelle entre la RD 938 et la RD 91 à Buc et à Guyancourt avec la dénivellation du carrefour de la Minière, conformément au schéma de principe annexé à la présente délibération,
- Dit que la création de la liaison nouvelle entre la RD 938 et la RD 91 ne sera réalisée qu'à condition que l'Etat abandonne officiellement le projet A 126.
- Décide de maintenir la section urbaine de la RD 938 à Buc dans la voirie départementale après la mise en service du projet de maillage routier RD 938 / RN 12, compte tenu du maintien de son caractère structurant pour le Département.
- Demande à l'Etat le maintien de la RD 938 comme Voie à Grande Circulation tout en permettant son aménagement en « zone 30 » requalifiée dans le centre de Buc pour dissuader les poids lourds de transit.
- Demande à l'Etat l'inscription de l'aménagement de l'échangeur RD 91 / RN 12 au Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI).
- Soutient la demande de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) à l'Etat demandant l'aménagement de l'échangeur de l'avenue des Garennes / RN 12 vers l'A 12.
- Abandonne le projet initial de déviation de Buc par l'Est et les servitudes associées.
- Décide la poursuite des études relatives à la création d'une liaison nouvelle entre la RD 938 et la RD 91 à Buc et à Guyancourt avec la dénivellation du carrefour de la Minière, en liaison avec les acteurs concernés (l'Etat, OIN et autres collectivités locales).

PRECISE que les financements nécessaires à l'amélioration des opérations de maillage routier sur ce secteur seront définis entre les partenaires à l'issue des études préalables.

 Yvelines
Conseil général

